

Article 29 du Règlement

Je veux dire seulement quelques mots sur chacun de ces points. Tout d'abord, la souveraineté. Il y a 10 ans, en janvier 1977, le Canada a proclamé une zone économique exclusive de 200 milles et a commencé à y patrouiller et à la faire respecter. Il a fallu des négociations pour instituer cette zone, et une bonne mesure de détermination et de bon sens de la part du Canada. A environ 12 ou 13 milles au sud de Terre-Neuve se trouvent les deux petites îles de Sainte-Pierre et de Miquelon.

M. Forrestall: Vous en êtes sûr?

M. Manly: C'est-à-dire d'après tout ce que j'ai lu. Je n'y suis jamais allé.

M. Forrestall: Qui a écrit votre discours pour vous?

M. Manly: Vous pouvez vérifier: vous verrez que mes notes sont écrites à la main.

M. Crosbie: Rendormez-vous.

M. Manly: De ma propre main. Je fais moi-même mes recherches sur ces questions, je vous remercie. Je n'ai pas besoin d'un agent de presse du gouvernement pour préparer mes discours pour moi.

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député peut continuer.

M. Manly: Ces îles ont appartenu tour à tour à la France et à la Grande-Bretagne. Finalement, avec le traité de Gand en 1814, elles sont devenues des possessions françaises. Elles comptent parmi les dernières colonies que conserve la France. Elles sont traitées comme une colonie, et la population de ces deux îles n'en est pas très heureuse.

Cependant, avec la proclamation par le Canada de sa zone économique exclusive de 200 milles, la France a décidé d'utiliser ces îles pour faire valoir certaines prétentions. Elle revendique en effet une zone aussi grande que la province de la Nouvelle-Écosse. Elle a tenté de soutenir ses revendications en recourant à la force. En août 1983 les Français ont en effet dépêché une canonnière dans la région pour affirmer leur prétention. Cette canonnière faisait de l'exploration sismique et bien entendu s'adonnait à une surpêche flagrante dans toute cette zone. Personne au Canada ne reconnaît les revendications de la France et aucun autre pays, sauf la France évidemment, ne leur accorderait la moindre créance. Pourtant qu'a fait le Canada jusqu'ici? Il s'est contenté de protester en envoyant des notes diplomatiques. L'incident de la canonnière a été en quelque sorte aplani.

M. Crosbie: Devrions-nous envoyer une canonnière? Que feriez-vous?

M. Manly: La France a annoncé qu'elle était disposée à pousser l'affaire jusqu'au bout.

M. Crosbie: Enverriez-vous un sous-marin, un porte-avions, ou que sais-je d'autre?

M. Manly: La surpêche se pratique sans arrêt.

M. Crosbie: Quelle est votre réponse?

M. Manly: Le critique conservateur chargé de ce dossier à l'époque était fort préoccupé par le problème de la surpêche. Il avait fait remarquer que les Français avaient pris deux fois et demie la quantité de poisson qui leur avait été impartie. Il avait laissé entendre que le gouvernement devrait peut-être déduire ce qu'ils avaient pêché en trop les deux dernières années de leurs quotas pour les années suivantes. C'était en 1983. Depuis lors, les conservateurs ont pris le pouvoir et les prises n'équivalent pas à deux fois et demie le quota permis, mais bien à huit fois ce quota, et le gouvernement laisse faire.

En juin dernier, le ministre a décidé qu'il devait agir et il a donc lancé un avertissement. Il a déclaré que le Canada n'accorderait plus de quotas à moins que les pays étrangers ne se préoccupent de la conservation des ressources. Il a ajouté qu'il fallait donc que les pêcheurs étrangers soient raisonnables non seulement à l'intérieur de la zone canadienne, mais également dans la région relevant de la compétence de l'OPAN. Selon lui, le message était très clair. Pour obtenir un permis de pêche dans nos eaux et la permission d'utiliser nos ports, les nations étrangères devaient participer à nos efforts de conservation et respecter les limites de pêche établies par l'Organisation et nous-mêmes. Selon lui, on ne pouvait être plus clair. Or, cet accord montre qu'on peut faire fi des intérêts du Canada en toute impunité. C'est ce que la France fait, et je m'attends à ce que d'autres pays qui veulent établir leurs droits dans cette région, suivent son exemple.

En vertu de cet accord, les Français continueront de pêcher plus qu'il n'est permis et rien ne nous garantit qu'il va mettre un terme à la surpêche. Nous avons délivré des permis à neuf bateaux-usines alors qu'il est manifeste qu'un seul aurait pu prendre le quota total. Pourquoi délivrer des permis à neuf bateaux, alors que nous savions pertinemment que cela entraînerait une pêche excessive?

M. Broadbent: Parce que les Français nous l'ont demandé.

M. Manly: Heureusement qu'ils n'en ont pas réclamé 20.

Qu'avons-nous obtenu dans cet accord avec les Français? Ils se sont vaguement engagés à soumettre cette question à l'arbitrage, à l'avenir. Selon moi, il est manifeste, à la lumière de ce que les députés, et notamment le ministre, ont déclaré ce soir, qu'on trahit fondamentalement la souveraineté canadienne.

Voilà qui porte également un coup dur aux relations fédérales-provinciales, domaine que le gouvernement a abordé au départ avec tant d'espoir et de promesses. Un certain temps, on a même cru que le gouvernement allait améliorer ces relations. Le climat semblait meilleur et une nouvelle ère de consultation paraissait s'ouvrir. Ce n'est plus, semble-t-il, le cas depuis quelques mois, comme en témoigne un certain nombre d'affaires, dont celle-ci est l'une des plus frappantes. Lorsque les choses ont commencé à mal tourner, le gouvernement a renoncé à toute consultation avec les gouvernements provinciaux.

M. Forrestall: Pas du tout.